



République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail

Cabinet du Premier Ministre

Système de suivi du travail des enfants
dans le cadre de La certification
du processus de production du cacao.

Le Comité de Pilotage

Communiqué de presse

Contact :
Mme Acquah Assouan
+ 225 20 20 29 41/42/43/44

RAPPORT D'ENQUÊTE INITIALE PILOTE RELATIF AU TRAVAIL DANS LA CACAOCULTURE

Abidjan, Côte d'Ivoire (30 novembre 2007) :

Depuis septembre 2001, la Côte d'Ivoire, en signant le protocole Harkin-Engel en qualité de témoin, s'est résolument engagée à améliorer le cadre et les conditions de vie des producteurs et de leurs enfants. Le Gouvernement fait de la transparence un outil de travail, et n'hésite pas à partager les résultats ses actions. Ce point de presse, la publication des résultats du rapport d'enquête pilote et du résumé de cette enquête sur le site Web, www.cacao.ci. et www.cocoa.ci démontre de cet engagement.

Madame Acquah Assouan, Secrétaire Exécutif du Comité de pilotage du système de suivi du travail des enfants dans le cadre de la certification de processus de production du cacao, a déclaré : « la Côte d'Ivoire est un pays en voie de développement. L'Etat reconnaît que les enfants représentent le futur du pays. Aussi s'engage t-il à assurer leur bien être et leur développement, à apporter des réponses au problème des pires formes du travail des enfants qui touche le secteur cacao, la raison d'être de millions de petits producteurs ».

LE PROCESSUS DE CERTIFICATION :

La certification du processus de production du cacao doit être comprise comme étant un cycle d'amélioration continue des conditions de vie et de travail dans la cacaoculture. Sa mise en œuvre permet d'évaluer et de rendre compte des efforts réalisés par les acteurs en vue d'une économie cacaoyère durable.

Le cycle comprend quatre étapes :

1. L'enquête initiale de diagnostic (collecte de données);
2. La publication des résultats d'enquête ;
3. La mise en œuvre d'actions de protection sociale (remédiation);
4. La vérification indépendante (vérification).

Le rapport d'enquête est une étape critique dans le processus. Il fournit les informations sur :

1. les conditions de travail des producteurs et de leurs enfants dans les plantations ;
2. les caractéristiques du travail dans la cacaoculture ;
3. les actions de protection sociale en vue de remédier ou de prévenir toute situation de travail inappropriée décrite dans le rapport.

L'ENQUÊTE PILOTE :

De avril à juillet 2007, la Côte d'Ivoire a conduit une enquête pilote dans les départements d'Agnibilékrou (Est), de Tiassalé (Sud) et de Soubré (Sud-Ouest). Ces départements ont été tirés au sort sur la base de l'étude de catégorisation des zones de production de cacao.

L'enquête pilote a pour objectif principal de tester les outils de travail (les questionnaires, la méthodologie, les techniques, la logistique.), d'améliorer la conception et conduire l'enquête nationale.

Les résultats significatifs :

1. La majorité des enfants enquêtés vivent avec au moins un des parents (71%). 26% des enfants interrogés ont autre lien de parenté avec le chef de ménage (frère, soeur, oncle, beaux-parents, etc.), moins de 3% disent n'avoir aucun lien de parenté avec le chef de ménage ;
2. 87% des enfants interviewés disent avoir été impliqués au moins une fois dans un travail dangereux au cours de la campagne agricole passée. Les travaux dangereux sont aussi bien le port de charges lourdes (84%), le brûlis (18%), l'application d'engrais (14%) ou de pesticides (5%);
3. 54% desdits enfants vont à l'école lorsque 34% n'ont jamais été à l'école. L'enquête révèle que 71% des chefs de ménage n'ont jamais été scolarisés.

Autres observations :

1. Il existe une réelle volonté d'appropriation de la lutte contre le travail dangereux des enfants par les producteurs ;
2. l'enquête a révélé le manque total d'information des producteurs en ce qui concerne les pires formes du travail des enfants dans la cacaoculture ;
3. Le manque d'infrastructure scolaire, le difficile accès aux établissements scolaires et les frais d'écolage relativement élevés explique en grande partie le faible taux de scolarisation des enfants en milieu rural.

LES ENGAGEMENTS DE L'ETAT :

En 2006, le Gouvernement ivoirien a mis en place un fonds d'investissement en milieu rural évalué présentement à 23 milliards FCFA pour le développement des zones de production cacaoyère. Sur la base des résultats du projet pilote, le fonds financera divers projets dont : la réhabilitation des pites villageoises, la construction d'écoles, de centres de santé communautaire et de forage de puits.

Par ailleurs, pour mener à bien le combat contre l'exploitation abusive de la force de travail des enfants, le Gouvernement a adopté le 20 septembre en conseil de ministres *le Plan National d'Actions contre la Traite et le Travail des Enfants*.

Ce plan prend en compte la lutte contre les pires formes du travail des enfants dans tous les secteurs de l'économie nationale.

Le plan, qui sera mis en œuvre par le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi est d'un coût total de 3 milliards F CFA, dont 2 milliards financé par la Côte d'Ivoire. Il a pour objectif principal de réduire de 50% l'incidence du travail des enfants à l'horizon 2011.

L'Etat Ivoirien réaffirme sa ferme volonté à conduire à terme le processus de certification. Il continuera à travailler dans le but d'améliorer le cadre de vie des producteurs ainsi que celui de leurs enfants et leur offrir les meilleures conditions de développement social.

Les prochaines étapes :

L'Etat ivoirien :

1. mettra en place un cadre de collaboration avec les acteurs clé (nationaux et internationaux), pour la mise en œuvre des actions de protection sociale ;
2. conduira une enquête nationale, qui couvre au moins 50% des zones de production cacaoyère, suivie de la publication des résultats de cette enquête, de la mise en oeuvre d'actions de protection sociale appropriées et apportera son appui à la conduite de la vérification indépendante.

Pour être plus explicite, « *La Côte d'Ivoire a pris toutes les dispositions pour honorer ses engagements relativement à la date buttoir du 1^{er} juillet 2008. Le gouvernement est confiant et respectera les engagements pris pour apporter les réponses adéquates à la problématique du travail des enfants dans ses pires formes dans la cacao-culture* », a déclaré Madame Acquah Assouan

* 1 USD = 460 FCFA